

CAP d'Installateur sanitaire

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES PRÉSENTATION DES FONCTIONS ET TACHES

FONCTION : REALISATION	TACHES : Les activités sont à développer lors de la réalisation d'un ouvrage ou d'une installation simple
ACTIVITES :	
1) Préparation / Organisation	<ol style="list-style-type: none"> 1- Prendre connaissance du dossier des consignes orales ou écrites de l'entreprise, du client et des autres corps d'état. 2- Reconnaître le site et ses contraintes. 3- Organiser son poste de travail et choisir son outillage. 4- Recenser les éléments nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens. 5- Réceptionner et vérifier une commande à partir d'un bon de livraison
2) Réalisation / Mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1- Implanter, équiper et poser les matériels sanitaires. 2- Tracer, réaliser les percements et poser les supports. 3- Façonner, poser et assembler les réseaux fluidiques. 4- Raccorder les matériels aux différents conduits et réseaux (fluidique, électrique). 5- Effectuer régulièrement le nettoyage du poste de travail et l'entretien de l'outillage. 6- Procéder au tri sélectif des déchets de chantier. 7- Participer à une opération d'entretien, de dépannage sur une installation sanitaire.
3) Contrôle / Mise en service	<ol style="list-style-type: none"> 1- Vérifier la conformité de l'installation sanitaire. 2- Mettre en service l'installation après essais et contrôles. 3- Lister et intervenir sur les dysfonctionnements. 4- Paramétrer une régulation simple sur une installation sanitaire après liaison électrique.
4) Relation / Communication	<ol style="list-style-type: none"> 1- Recueillir et transmettre des informations en ayant un comportement adapté à son environnement : <ul style="list-style-type: none"> - avec le personnel de l'entreprise, - avec les autres corps d'états, - avec les organismes institutionnels, - avec le client.

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.

CAP d'Installateur sanitaire

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : REALISATION
Activité : 1 PRÉPARATION / ORGANISATION
TACHES : TACHE 1-1 : Prendre connaissance des consignes orales ou écrites de l'entreprise, du client et des autres corps d'état. TACHE 1-2 : Reconnaître le site et ses contraintes. TACHE 1-3 : Organiser son poste de travail et choisir son outillage.
CONDITIONS D'EXERCICE : <u>Moyens et ressources:</u> T 1-1: - Le dossier technique : consignes écrites, plan d'exécution, schémas, croquis, fiches de suivi, bon de livraison, fiches d'auto-contrôle, planning de chantier. T 1-2: - Le plan d'accès et la zone d'intervention sur le site. - Les consignes particulières ou le Plan Particulier en matière de Sécurité et de la Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) T 1-3: - L'outillage et les matériels disponibles de l'entreprise.
<u>Autonomie :</u> T 1-1: - Prend connaissance du dossier technique seul et sollicite éventuellement le responsable pour un complément d'information. T 1-2: - Chantier : autonomie partielle ou totale pour des ouvrages simples. T 1-3: - Totale ou partielle suivant le type de chantier
RESULTATS ATTENDUS : T 1-1: - Les données nécessaires aux réalisations sont identifiées - La fabrication ou la pose sont jugées réalisables dans le respect des règles de l'art, de sécurité et de protection des biens et des personnes. Dans le cas contraire, les non-conformités et les anomalies sont signalées à la hiérarchie. T 1-2: - L'accès au site et à la zone d'intervention est repéré. - Les fluides et énergies disponibles (eau, gaz, électricité...), les réseaux existants ou à réaliser sont correctement repérés. - Les différents corps d'état en activité sur le site et les éléments concernés du P.P.S.P.S. sont identifiés. - Les matériels et matériaux environnants, la zone de stockage des matériaux et des déchets sont identifiés. - La disponibilité des moyens de manutention est vérifiée. T 1-3: - L'outillage et le matériel choisis sont adaptés au chantier

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.

CAP d'Installateur sanitaire

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : REALISATION
Activité : 1 PRÉPARATION / ORGANISATION
TACHES : TACHE 1-4 : Recenser les éléments nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens. TACHE 1-5 : Réceptionner et vérifier une commande d'un ouvrage simple à partir du bon de livraison.
CONDITIONS D'EXERCICE : <u>Moyens et ressources :</u> T 1-4 : - Matériels de protection de l'entreprise - Eléments du P.P.S.P.S. relatifs à la tâche. T 1-5 : - Matériels et matériaux reçus: - Bons de livraison - Bons de commande
<u>Autonomie :</u> T 1-4 : - Autonomie totale. T 1-5 : - Autonomie totale à l'atelier et sur le chantier.
RESULTATS ATTENDUS : T 1-4 : - Les matériels de protection sont adaptés au chantier. - Le P.P.S.P.S. est respecté et appliqué. - La tenue et les équipements individuels de protection sont adaptés au travail à réaliser. - Les risques éventuels ou produits sont signalés à la hiérarchie de l'entreprise. T 1-5 : - Les quantités et l'état des fournitures sont contrôlés ; le bon de livraison est transmis à la hiérarchie avec d'éventuelles réserves. - Les matériels sanitaires et accessoires, les matériaux livrés sont correctement stockés.

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.

CAP d'Installateur sanitaire

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : REALISATION
Activité : 2 REALISATION / MISE EN OEUVRE
TACHES : TACHE 2-1 : Implanter, équiper et poser les matériels sanitaires. TACHE 2-2 : Tracer, réaliser les percements et poser les supports. TACHE 2-3 : Façonner, poser et assembler les réseaux fluidiques.
CONDITIONS D'EXERCICE : <u>Moyens et ressources:</u> T 2-1 :- Matériel de manutention, plan d'exécution et notices de montage. T 2-2: - Le chantier : -Outillage nécessaire -Moyen de protection et de signalisation -Croquis et schémas des percements (gabarit de pose) -Consignes particulières du responsable T 2-3 : - Le chantier ou l'entreprise - L'outillage nécessaire - Les matériels concernés (réseaux de tuyauteries, de gaines...)
<u>Autonomie :</u> T 2-1 :- Autonomie partielle T 2-1 : - Autonomie partielle T 2-2 : - Partielle ou complète suivant le travail à réaliser T 2-3 : - Partielle ou complète pour des ouvrages simples.
RESULTATS ATTENDUS : T 2-1: -Les appareils sanitaires et leurs accessoires sont implantés, équipés, posés en conformité avec les consignes (plans, cahier des charges, notices de montage...). T 2-2 : - Le traçage est propre et respecte les contraintes de fonctionnement et d'environnement. - Les percements sont conformes au dossier du chantier et les fixations adaptées aux supports. - Les règles de prévention et les sécurités individuelles et collectives sont appliquées. T 2-3 : - La qualité des assemblages prend en compte les conditions fonctionnelles et réglementaires. - Les cotes sont correctement relevées, reportées et respectent le traçage. - Le façonnage respecte les règles de mise en œuvre et intègre la dimension esthétique. - Les règles de prévention et de sécurité sont appliquées.

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

<p>FONCTION : REALISATION</p>
<p>Activité : 2 REALISATION / MISE EN ŒUVRE</p>
<p>TACHES :</p> <p>TACHE 2-4 : Raccorder les matériels sanitaires aux différents conduits et réseaux fluidiques et électriques.</p> <p>TACHE 2-5 : Effectuer régulièrement le nettoyage du poste de travail et l'entretien de l'outillage</p> <p>TACHE 2-6 : Procéder au tri sélectif des déchets de chantier</p> <p>TACHE 2-7 : Participer à une opération d'entretien, de dépannage sur une installation sanitaire simple</p>
<p>CONDITIONS D'EXERCICE :</p> <p><u>Moyens et ressources :</u></p> <p>T 2-4 : - Chantier, outillage, consignes de la hiérarchie et avoir suivi une formation pour être habilitable. - Matériels, matériaux et réseaux sanitaires.</p> <p>T 2-5 : - Le chantier ou l'atelier, l'outillage.</p> <p>T 2-6 : - Le chantier ou l'entreprise.</p> <p>T 2-7 : - Installation sanitaire simple. - Outillage adapté.</p>
<p><u>Autonomie :</u></p> <p>T 2-4 : - autonomie complète, partielle suivant le travail à réaliser.</p> <p>T 2-5 : - autonomie complète</p> <p>T 2-6 : - autonomie complète</p> <p>T 2-7 : - autonomie partielle sous réserve des habilitations appropriées.</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <p>T 2-4 : Les raccordements sont réalisés correctement en appliquant la réglementation en vigueur. - Les organes (contrôle, régulation, barrage,...) sont installés suivant les données (lieu, place, sens de pose,...). - Le serrage des raccords et fixations est effectif.</p> <p>T 2-5 : - Le chantier et l'outillage sont maintenus propres et rangés. - Les anomalies des outillages sont signalées à la hiérarchie. - Les règles de prévention et de sécurité individuelles et collectives sont respectées.</p> <p>T 2-6 : - Tous les déchets sont classés et triés selon les consignes de l'entreprise.</p> <p>T 2-7 : - Les opérations de dépannage et d'entretien sont réalisées en respectant les consignes de la hiérarchie.</p>

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.

CAP d'Installateur sanitaire

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : REALISATION
Activité : 3 CONTROLE / MISE EN SERVICE
TACHES : TACHE 3-1 : - Vérifier la conformité de l'installation sanitaire. TACHE 3-2 : - Mettre en service l'installation sanitaire après avoir effectué les essais et contrôles. TACHE 3-3 : - Lister et intervenir sur les dysfonctionnements des installations sanitaires simples. TACHE 3-4 : - Paramétrer une régulation simple (exemples : horloge, pressostat, adoucisseur individuel,...).
CONDITIONS D'EXERCICE : <u>Moyens et ressources :</u> T 3-1 : - Plans, schémas, notices techniques et informations orales ou écrites de la hiérarchie. T 3-2 : - Installation, réseaux et matériels sanitaires spécifiques aux contrôles. T 3-3 : - Installation sanitaire simple, matériels et communication orale ou écrite à la hiérarchie. T 3-4 : - Notices techniques et/ou consignes de la hiérarchie.
<u>Autonomie :</u> T 3-1 : - Partielle ou totale suivant le type de chantier. T 3-2 : - Sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. T 3-3 : - Partielle ou totale suivant le type de chantier. T 3-4 : - Partielle ou totale suivant le type de chantier.
RESULTATS ATTENDUS : T 3-1 : - Le travail réalisé est conforme aux plans , les montages sont effectués en appliquant les notices, la réglementation et les consignes de la hiérarchie. T 3-2 : -La procédure de mise en service est respectée en appliquant les consignes et la réglementation. T 3-3 : - Les dysfonctionnements repérés sur une installation sanitaire simple sont corrigés ou signalés à la hiérarchie. T 3-4 : -Le réglage permet d'effectuer la mise en route conformément aux objectifs attendus de l'installation sanitaire.

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.

CAP d'Installateur sanitaire

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : REALISATION
Activité : 4 RELATION / COMMUNICATION
TACHES : TACHE 4- 1 : - Recueillir et transmettre des informations en ayant un comportement adapté à son environnement: <ul style="list-style-type: none">- avec le client- avec le personnel de l'entreprise- avec les autres corps d'état- avec les organismes institutionnels
CONDITIONS D'EXERCICE : <u>Moyens et ressources :</u> T 4-1 : - Documents et schémas consignés écrites ou orales (notices techniques, extrait du CCTP). <ul style="list-style-type: none">- Dossier client, document constructeur et garantie de l'appareil.- Fiches d'activités journalières ou hebdomadaires.- Moyens de communication oraux et écrits couramment utilisés.
<u>Autonomie :</u> T 4-1 : - Partielle ou totale suivant la complexité de l'installation.
RESULTATS ATTENDUS : T 4-1 : - Les consignes orales ou écrites sont appliquées ou consignées. <ul style="list-style-type: none">- Le dossier client est dûment rempli.- Le compte rendu d'activités journalières ou hebdomadaires est clairement rédigé et transmis à la hiérarchie.- La communication et la coordination technique entre les différents corps d'état sont en cohérence avec le déroulement des travaux.- Le fonctionnement de l'installation est expliqué au client.- Le dialogue avec le client et les partenaires est courtois et respectueux.

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.